

# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON

#### SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois novembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur ABELLA Gérard, Maire.

**Présents** : ABELLA Gérard, LONG Jean-Emmanuel, FARO-TAURINES Bernadette, ARGELIES René, JOFFRE Edith, JACQUET Jean-François, ALBERT Sylvie, PLARD Geneviève, ENJALBY Christiane, ENJERLIC Philippe, JAMME-SERRÉS Arnaud, BONHUIL-SABOT Frédéric, GIL Sandrine, LACROIX Olivier, DUIVON Stéphane, LEGRAND Mélanie, MORLA Alexandre, VIEREN Dominique, SIMAEYS Julia.

**Absents procurations** : LORIZ-GOMEZ Sylviane (FARO-TAURINES Bernadette), CASSAN Pierrette (PLARD Geneviève), FERREIRA Sylvie (LONG Jean-Emmanuel).

**Absent** : DUMOULIN Alexandre.

Madame Geneviève PLARD est désignée secrétaire de séance.

#### DELIBERATION N°13

**OBJET : CABM – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – (RPQS-ANC) – EXERCICE 2022**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la délibération n°2023-10-5/28 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée en date du 16 octobre 2023 relative au prix et à la qualité des services publics d'assainissement non collectif pour l'année 2022,  
**VU** le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'assainissement non collectif (RPQS-ANC) pour l'exercice 2022,

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur l'assainissement non collectif de la Commune doit être porté à la connaissance du Conseil Municipal et sera mis à la disposition du public en mairie.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'année 2022 est présenté, ainsi que l'annexe précisant les contrôles réalisés sur la Commune.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel sur l'assainissement non collectif au titre de l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**PREND ACTE** du rapport annuel sur l'assainissement collectif au titre de l'exercice 2022.

Fait et délibéré, les jour, mois et an désignés ci-dessus

Pour expédition conforme.

**Le Maire**  
**Gérard ABELLA**

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en  
Préfecture le 24/11/2023  
Fait à BOUJAN SUR LIBRON  
Le 24/11/2023





**Rapport annuel  
sur le Prix et la Qualité du Service  
public de l'assainissement non collectif  
(RPQS-ANC)**

**Exercice 2022**

**SPANC**

[spanc@beziers-mediterranee.fr](mailto:spanc@beziers-mediterranee.fr)

## Rapport annuel sur le prix et la qualité du service

## Table des matières

|  |   |
|--|---|
| 1. Caractérisation technique du service.....                                     | 3 |
| Présentation du territoire desservi.....   | 3 |
| Mode de gestion du service.....  | 3 |
| Estimation de la population desservie.....                                       | 4 |
| Détail du nombre d'installations d'Assainissement Non Collectif par commune..... | 4 |
| Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif.....                   | 5 |
| 2. Activité 2022 du SPANC.....   | 5 |
| 3. Tarification de l'assainissement et recettes du service.....                  | 6 |
| Modalités de tarification.....   | 6 |
| Recettes d'exploitation 2022 (en € HT).....                                      | 7 |
| Dépenses de fonctionnement 2022 (en € TTC).....                                  | 8 |
| Investissement 2022 (en €).....  | 8 |
| 4. Indicateurs de performance.....   | 8 |
| Nombre d'installations contrôlées depuis la création du SPANC.....               | 8 |
| État de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.....           | 8 |
| Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.....           | 9 |

## Rapport annuel sur le prix et la qualité du service

# 1. Caractérisation technique du service

## *Présentation du territoire desservi*

Le service est géré au niveau **intercommunal**.

- Nom de la collectivité : Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
- Caractéristiques : 305,24 km<sup>2</sup>  
127 786 habitants en 2022
  
- Territoire desservi en 2022 : 17 Communes
  - Alignan Du Vent : 1 764 habitants
  - Bassan : 2 221 habitants
  - Béziers : 78 683 habitants
  - Boujan-Sur-Libron : 3 369 habitants
  - Cers : 2 557 habitants
  - Corneilhan : 1 694 habitants
  - Coulobres : 359 habitants
  - Espondeilhan : 1 147 habitants
  - Lieuran-Lès-Béziers : 1 380 habitants
  - Lignan-Sur-Orb : 3 221 habitants
  - Montblanc : 2 868 habitants
  - Sauvian : 5 483 habitants
  - Sérignan : 7 809 habitants
  - Servian : 5 301 habitants
  - Valras-Plage : 4 188 habitants
  - Valros : 1 643 habitants
  - Villeneuve-Lès-Béziers : 4 099 habitants

## *Mode de gestion du service*

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été créé par délibération le 18/12/2008, et il est devenu opérationnel le 03/05/2010 avec le recrutement d'un technicien territorial contractuel.

Actuellement, le service est exploité en **régie avec une prestation de service pour les contrôles de terrains. Un marché public est attribué pour une durée de 1 an, reconductible 2 fois.**

- Nom du prestataire : SUEZ Eau France
- Date de début de contrat : 26/04/2021
- Date de fin de contrats : 25/04/2024.
- Missions du délégataire :
  - diagnostic initial,
  - contrôles de bon fonctionnement et d'entretien (contrôles périodiques),
  - contrôles de conception et d'exécution.

## Rapport annuel sur le prix et la qualité du service

**Estimation de la population desservie**

*Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.*

Le calcul de cet indice (D301.0) est réalisé à partir de la règle suivante :

$$\begin{aligned}
 &= \text{Population permanente et saisonnière} - \text{Population située en zone d'assainissement collectif} \\
 &= (127\,786 + 80\,824) - (122\,547 + 77\,510) \\
 &= 8\,553
 \end{aligned}$$

Le service public d'assainissement non collectif compte donc environ 8 553 usagers, pour un total de 2 553 dispositifs d'assainissement non-collectif.

**Détail du nombre d'installations d'Assainissement Non Collectif par commune**

| Code INSEE   | COMMUNES DE L'AGGLOMERATION | NOMBRE D'INSTALLATIONS D'ANC |
|--------------|-----------------------------|------------------------------|
| 34009        | ALIGNAN DU VENT             | 24                           |
| 34025        | BASSAN                      | 10                           |
| 34032        | BEZIERS                     | 1270                         |
| 34037        | BOUJAN-SUR-LIBRON           | 12                           |
| 34073        | CERS                        | 24                           |
| 34084        | CORNEILHAN                  | 36                           |
| 34085        | COULOBRES                   | 5                            |
| 34094        | ESPONDEILHAN                | 14                           |
| 34139        | LIEURAN-LES-BÉZIERS         | 23                           |
| 34140        | LIGNAN-SUR-ORB              | 8                            |
| 34166        | MONTBLANC                   | 30                           |
| 34298        | SAUVIAN                     | 43                           |
| 34299        | SERIGNAN                    | 667                          |
| 34300        | SERVIAN                     | 155                          |
| 34324        | VALRAS-PLAGE                | 53                           |
| 34325        | VALROS                      | 22                           |
| 34336        | VILLENEUVE-LÈS-BEZIERS      | 157                          |
| <b>TOTAL</b> |                             | <b>2 553</b>                 |

### Rapport annuel sur le prix et la qualité du service

Le recensement des installations est mis à jour annuellement car le SPANC recherche en permanence des installations inconnues en croisant la base SIG, les photos aériennes et le fond cadastral (bâti). Le SPANC prend ensuite attache auprès des propriétaires des parcelles identifiées comme nécessitant une installation d'assainissement non collectif et procède également à des enquêtes de terrain.

## Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

**Attention :** le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

| A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service |  |     |
|--|--|-----|
| 20   | Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (VP 168)                    | oui |
| 20   | Application d'un règlement du service approuvé par une délibération (VP 169)                           | oui |
| 30   | Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée (VP 170) | oui |
| 30   | Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations                     | oui |
| B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service  |  |     |
| 10   | Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations                           | non |
| 20   | Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations    | non |
| 10   | Le service assure le traitement des matières de vidange  | non |

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif 2021 du service est de 100.

## 2. Activité 2022 du SPANC

Le nombre de contrôles réalisés au cours de l'année 2022 est de 336, répartis de la façon suivante :

| Types de contrôles                                     |  | Nombre de contrôles réalisés sur l'année 2022 |
|--|--|---|
| Contrôle diagnostic de l'existant (diagnostic initial) |  | 45  |
| Contrôle diagnostic pour vente                         |  | 50  |
| Vérification du bon fonctionnement et de l'entretien   |  | 174   |
| Vérification de la conception des travaux              | d'installation nouvelle (Suite Permis de construire) | 3   |
|  | d'installation réhabilitée                           | 33  |
| Vérification de l'exécution des travaux                | d'installation nouvelle                              | 4   |
|  | d'installation réhabilitée                           | 27  |
| <b>TOTAL</b>   |  | <b>336</b>                                    |

## Rapport annuel sur le prix et la qualité du service

En 2022, le nombre de contrôle effectués dans le cadre de la « vérification du bon fonctionnement et de l'entretien » a fortement augmenté par rapport aux années précédentes. C'est en parti dû grâce à la mise en œuvre d'une procédure formalisée d'avis de passage et de pénalité en cas d'absence lors des rendez-vous.

### 3. Tarification de l'assainissement et recettes du service

#### Modalités de tarification

L'article L 2224-11 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les services publics d'eau et d'assainissement (dont le SPANC) sont financièrement gérés comme des services à caractère industriel et commercial et que leurs budgets (qu'ils soient exploités en régie, affermés ou concédés par les communes) doivent être équilibrés en recettes et en dépenses.

Le SPANC perçoit des redevances d'assainissement dont le produit est affecté au financement des charges du service d'assainissement. Ces charges comprennent les dépenses de fonctionnement et d'entretien, notamment les charges de personnel.

Les redevances ne sont exigées qu'une fois le service rendu, c'est-à-dire une fois le contrôle effectivement réalisé sur la parcelle de l'utilisateur et le rapport transmis.

Les tarifs applicables au 01/01/2022 ont été fixés par délibération du 18/12/2014 et du 03/10/2019 pour le contrôle de Bonne Conception pour les installations dont la charge brute de pollution organique et supérieur à 1,2 kg/j de DBO5 sont les suivants :

| REDEVANCES  | TARIFS   | CARACTÉRISTIQUES  | MODALITÉS DE PAIEMENT   |
|---|----------|---|---|
| Premier diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien (diagnostic initial)                          | 180,00 € | Concerne le diagnostic initial d'une installation avec charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 | Paiement en une seule échéance.   |
|   | 514,00 € | Concerne le diagnostic initial d'une installation avec charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5          | Paiement en une seule échéance.   |
| Contrôle de conception et d'exécution d'une installation en cours de réalisation ou de réhabilitation | 260,00 € | Concerne les installations neuves et réhabilitées.  | 130,00 € suite au contrôle de Bonne Conception avec charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.<br>260,00 € suite au contrôle de Bonne Conception avec charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5.<br>130,00 € suite au contrôle de Bonne Exécution. |

## Rapport annuel sur le prix et la qualité du service

| REDEVANCES  | TARIFS  | CARACTÉRISTIQUES  | MODALITÉS DE PAIEMENT                  |
|---|---|---|--|
| Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien                               | 150,00 €  | Concerne les installations qui ont déjà subies un diagnostic initial.   | Paiement en une seule échéance.        |
| Diagnostic dans le cadre de la vente d'un immeuble                          | 150,00 €  | Concerne les installations qui ont déjà été contrôlées et dont le rapport de visite a plus de 3 ans.                                      | Paiement en une seule échéance.        |
| Redevance pour la déconnexion et mise hors service d'une installation d'ANC | 60,00 €   | Concerne les installations qui ont été déconnectées suite au raccordement de l'immeuble au réseau d'assainissement collectif              | Paiement en 1 fois pour service rendu. |
| Déplacement du SPANC sans intervention                                      | 55,00 €<br>par filière  | Déplacement du SPANC sans possibilité d'effectuer le contrôle ou l'intervention prévue par suite d'absence non justifiée (jusqu'à 2 fois) | Paiement en 1 fois                     |
|   | 55,00 €<br>par filière  | Déplacement du SPANC sans possibilité d'effectuer le contrôle ou l'intervention par suite de la non évolution des travaux                 | Paiement en 1 fois                     |
| Refus implicite ou explicite  | Montant de la redevance qu'il aurait payé pour le contrôle, majoré de 100%. | Refus direct, obstruction du propriétaire au contrôle   | Paiement en 1 fois                     |
|   | Montant de la redevance qu'il aurait payé pour le contrôle, majoré de 100%  | Refus implicite après 2 absences du propriétaire aux rendez-vous notifiés   | Paiement en 1 fois                     |

Le service **n'est pas assujéti à la TVA.**

### ***Recettes d'exploitation 2022 (en € HT)***

Les recettes proviennent essentiellement des redevances relatives aux contrôles (installations existantes, neuves, réhabilitées et liées à la vente de biens immobiliers).

Par délibération, le Conseil Communautaire devrait arrêter le compte administratif du SPANC et devrait faire ressortir une somme de recettes de 48 395,00 € pour l'année 2022.

## Rapport annuel sur le prix et la qualité du service

| RECETTES   | Montant<br>(en €) | Commentaires |
|--|-------------------|--------------|
| Redevances des contrôles d'ANC – Facturation payée par les usager au SPANC | 48 395,00 €       |              |

**Dépenses de fonctionnement 2022 (en € TTC)**

Par délibération, le Conseil Communautaire devrait arrêter le compte administratif du SPANC et fait ressortir une somme de dépenses de 46 597,09 € pour l'année 2022.

| DEPENSES   | Montant<br>(en €TTC) | Commentaires                                |
|--|----------------------|---|
| Prestation de services                                   | 26 182,11 €          | Contrôles réalisés par SUEZ (article 611)   |
| Frais de personnel                                       | 20 041,63 €          | (article 6218)                              |
| Frais de mission   | 0 €                  |   |
| Refacturation – remboursement de frais au budget général | 373,35 €             | Affranchissement de courrier (article 6287) |
| Créances irrécouvrables                                  | 0 €                  |   |
| Titres annulés   | 0 €                  |   |

**Investissement 2022 (en €)**

Aucun investissement n'a été engagé par le SPANC en 2022.

**4. Indicateurs de performance****Nombre d'installations contrôlées depuis la création du SPANC**

Depuis la création du SPANC, le nombre d'installations d'ANC contrôlées est de **2 213**.

**État de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif**

Depuis la création du service, l'état de conformité du parc d'installation d'ANC est le suivant :

## Rapport annuel sur le prix et la qualité du service

| Situation depuis la création du SPANC en 2010   | Nombre d'installations d'ANC |
|---|------------------------------|
| 1) Installations jugées non conformes et présentant un risque avéré ou absence d'installation                     | 712                          |
| 2) Installations jugées non conformes et ne présentant pas de risque avéré  | 380                          |
| 3) Installations jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service | 1121                         |
| 4) nombre total d'installations contrôlées (1+2+3)  | 2213                         |

*Travaux d'office ; Seul le pouvoir du Police du Maire peut enclencher une procédure pour aboutir à des travaux d'office.*

### ***Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif***

Cet indicateur (P301.3) a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques, dans les zones non desservies par l'assainissement collectif. Il traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser.

Exprimé en pourcentage, il est égal au rapport :

$TF = [\text{nombre d'installations contrôlées jugées conformes} + \text{nombre d'installations contrôlées ne présentant pas de risque sanitaire ou environnemental}] / \text{nombre d'installations contrôlées depuis la création du service, à savoir le 03 mai 2010} \times 100$

$$TF = [(1121+380) / 2213] \times 100 = 67,83 \%$$

A noter toutefois, le pourcentage de conformité est calculé dans le cas le plus défavorable. En effet, avant 2014 la distinction des non conformités entre aspect environnemental et sanitaire n'était pas précisé. Ainsi, tous les contrôles non conformes ont été mis en risque sanitaire et environnemental. En l'absence de détail pour les contrôles effectués avant 2014, le taux de conformité est donc minoré.

## ÉDITION 2023

# L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

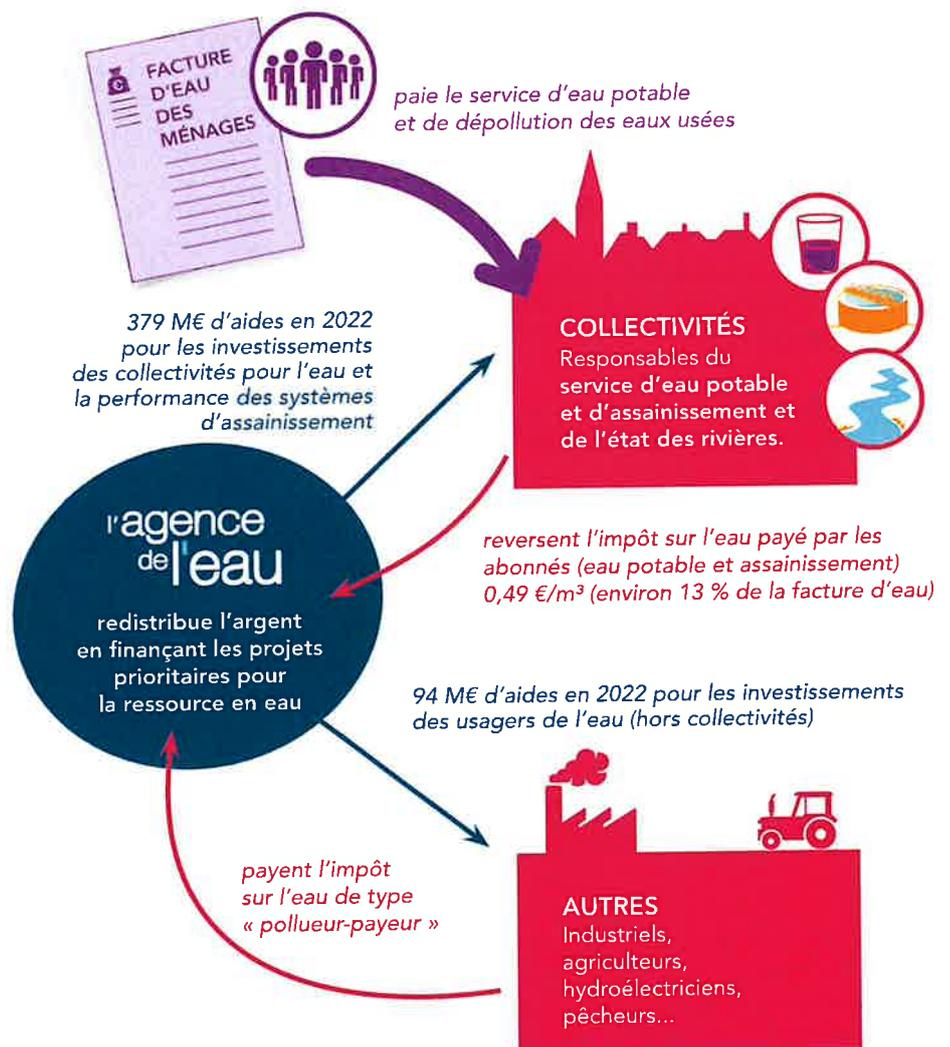
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau** dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de **3,87 € TTC/m<sup>3</sup>** et de **4,30 € TTC/m<sup>3</sup>** en France\*. Environ **13 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

**Cet impôt est réinvesti par l'agence** pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **spécialisé dans la protection de l'eau.**

\*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2021.



**SAUVONS !  
L'EAU !**

# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2022

51% des aides attribuées en 2022 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

## ► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (47,3 millions €)

407 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 22,8 millions m<sup>3</sup>, soit la consommation annuelle d'une ville de 416 000 habitants.

## ► Pour dépolluer les eaux (156,1 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

40 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 70 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 36 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (89,4 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 65,4 M€ d'aides.

## ► Pour réduire les pollutions industrielles (21,5 millions €)

6 nouveaux territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

2 opérations majeures lancées sur de grands sites industriels.

## ► Pour lutter contre les pollutions agricoles par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (6,6 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 30,6 millions € pour l'agriculture)

6 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Le coût moyen de ces traitements s'élève à 755 millions € par an.

30,6 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

## ► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (70,5 millions €)

70,4 km de rivières restaurées et 75 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. 5 630 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 465 ha d'herbiers.

## ► Pour la solidarité internationale (3,67 millions €)

48 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 23 pays en développement.

# L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

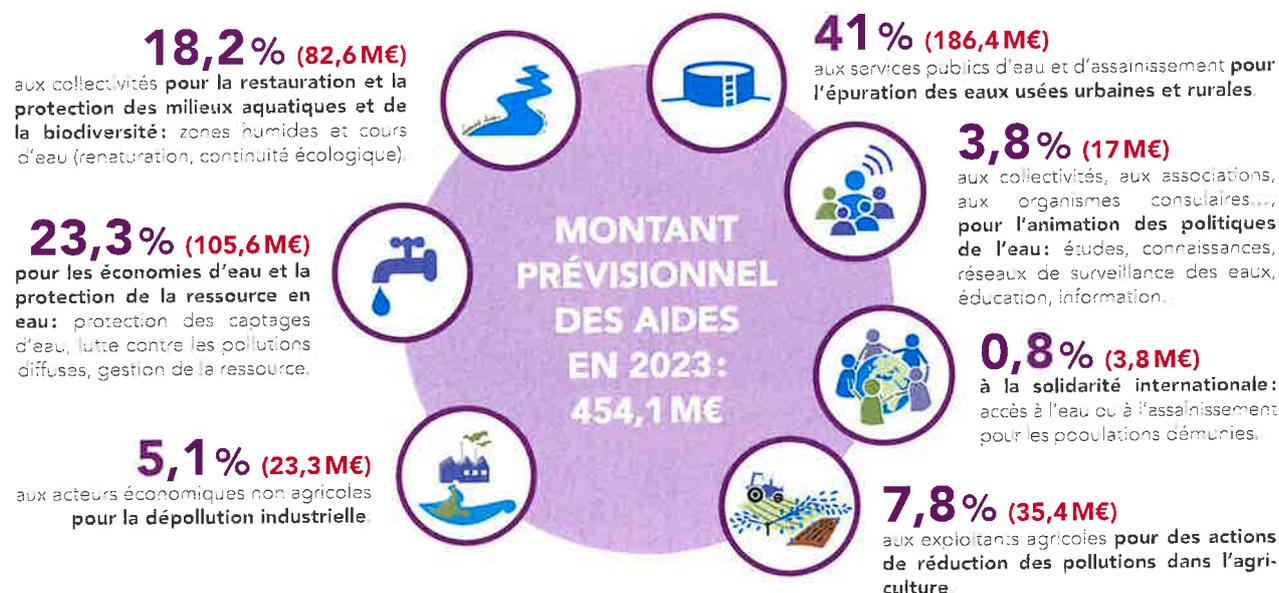
## 2023

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 13 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m<sup>3</sup>/an, dépense en moyenne 38 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,9 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances (sauf celle sur les pesticides), les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'utilisateurs de l'eau, y compris les consommateurs.

## UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES



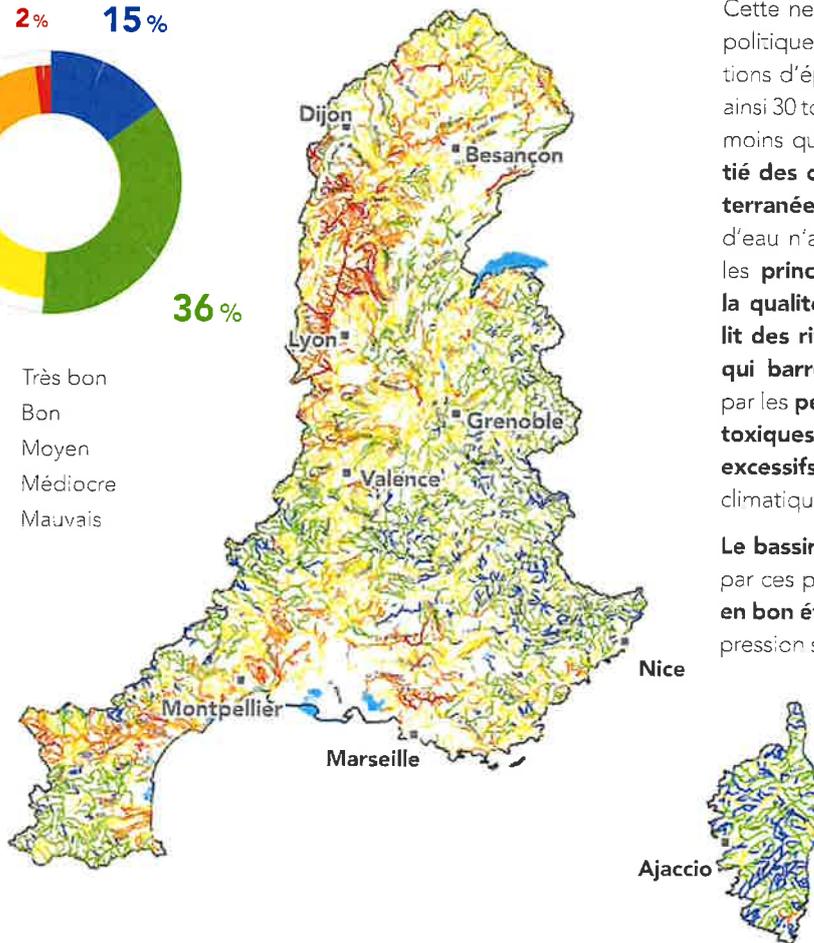
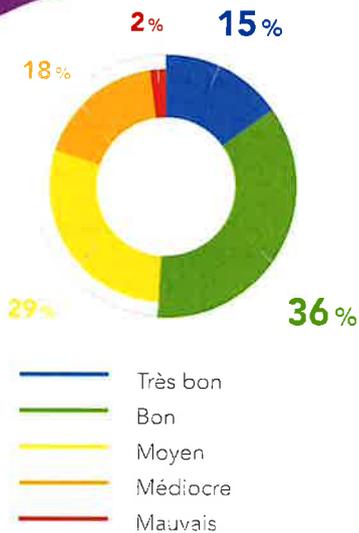
- **Solidarité envers les communes rurales:** l'agence de l'eau soutient, à des taux très préférentiels, les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond essentiellement au financement, par l'agence de l'eau, de l'office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2023 s'élève à 99,2 M€.

Découvrez le 11<sup>e</sup> programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)

# QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau

Données 2021



**Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.**

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. **La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état.** Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont **l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs** dans un contexte de changement climatique.

**Le bassin de Corse** est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.** Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

## La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

### Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

### Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes

## BOUJAN SUR LIBRON

|   |    |
|---|----|
| Habitations estimées non raccordées au réseau EU                        | 12 |
| Installations contrôlées  | 11 |
| % Installations Contrôlées  | 92 |
| Installations Conformes   | 6  |
| Installations Non Conformes avec un risque sanitaire ou environnemental | 3  |
| Installations Non Conformes sans risque sanitaire ou environnemental    | 2  |
| % Conformité  | 73 |

% Conformité = [(nombre d'installations contrôlées jugées conformes + nombre d'installations contrôlées ne présentant pas de risque sanitaire ou environnemental) / nombre d'installations contrôlées]

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID : 034-213400377-20231123-202371-DE



## Contrôles réalisés 2022 :

| COMMUNE           | PARC | N°  | PROPRIETAIRE   | ADRESSE DU TERRAIN               | TYPE DE CONTROLE                            | AVIS_RESPONSABLE  | DELAI DES TRAVAUX |
|-------------------|------|-----|----------------|----------------------------------|---|---|-------------------|
| BOUJAN-SUR-LIBRON | AM   | 34  | ROELENS Karine | 1 CHEMIN DE SAUVAJOT GRAND CHAMP | Contrôle pour vente (diag de plus de 3 ans) | Attentes d'installations de travaux   | 1                 |
| BOUJAN-SUR-LIBRON | AS   | 47  | PLET GUILLAIN  | 5096 RTE DE PEZENAS              | Contrôle pour vente (diag de plus de 3 ans) | Installation non conforme   |                   |
| BOUJAN-SUR-LIBRON | AS   | 143 | BOSCH PIERRE   | 5320 ROUTE DE PEZENAS            | Contrôle périodique                         | Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes (4 ans ou 1 an) : par défaut de sécurité sanitaire | 4                 |

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID : 034-213400377-20231123-202371-DE

S<sup>2</sup>LO

Installations ANC sur la commune de  
Boujan-sur-Libron  
Résultats des contrôles -

Urban-les-Béziers

Bassan

Servian

Béziers

**LÉGENDE**

- (jaune) : Installation ANC
- (orange) : Installation ANC en cours de mise en service
- (rouge) : Installation ANC non conforme
- (bleu) : Installation ANC en cours de démantèlement
- (gris) : Installation ANC en cours de construction
- (vert) : Installation ANC en cours de réhabilitation
- (noir) : Installation ANC en cours de maintenance
- (blanc) : Installation ANC en cours de planification
- (rose) : Installation ANC en cours de validation
- (violet) : Installation ANC en cours de consultation
- (brun) : Installation ANC en cours de rétroaction
- (gris foncé) : Installation ANC en cours de suivi
- (gris clair) : Installation ANC en cours de vérification
- (gris très clair) : Installation ANC en cours de validation finale
- (gris blanc) : Installation ANC en cours de clôture

0 100 200 300 400 500 600 700 800 900 1000

1:50 000

Projet de loi n° 1033 du 10 juillet 2023